

Informations aux parents des élèves concernant la réouverture de l'école pour la période du 14 au 31 mai

La réouverture de l'école pour les élèves aura lieu, sous réserve de décision contraire de la part des autorités, le jeudi 14 mai 2020.

Conditions d'ouverture

- Compte-tenu de la configuration des locaux, le nombre de personnes présentes dans :
 - la classe du rez-de-chaussée (classe de madame Morillat) ne pourra excéder 12 (adultes et enfants).
 - La classe de l'étage (classe de mesdames Bicaïs et Moiret) ne pourra excéder 15 (adultes et enfants).
- Compte tenu des contraintes imposées par les protocoles sanitaires les enfants de petite et moyenne sections de maternelle ne seront pas accueillis sauf : enfants de personnel soignant (infirmier, médecins, agents hospitaliers...) enfants des agents de collectivités territoriales, enfants d'enseignants, enfants en situations de handicap.
- Le respect du protocole sanitaire édité par le Ministère de l'Education nationale sera strict et contraignant, y compris pour les enfants (circulation dans les locaux, hygiène, distanciation, jeux de ballon ou avec contact interdits, pas d'utilisation de matériel collectif, déroulement du repas très contraint...).
- Pour les adultes : port du masque obligatoire (non préconisé pour les enfants).
- La commune a procédé à une désinfection des locaux et assurera un entretien quotidien suivant les préconisations sanitaires en vigueur.

Règles à respecter basées sur le protocole sanitaire

- Prise de température quotidienne à la maison avant de venir à l'école (si $t^{\circ} > 37,8^{\circ}\text{C}$, l'enfant reste à la maison).
- En cas de symptôme pouvant évoquer une infection (toux, maux de tête, de ventre, signe de température...), l'enfant sera isolé dans le bureau de la directrice, muni d'un masque jusqu'à l'arrivée du responsable légal ou de son représentant désigné qui viendra le chercher au plus tôt à l'école (les mêmes règles d'isolement s'appliqueront aux adultes présentant des symptômes). Il ne pourra réintégrer l'école qu'avec l'assurance (attestée par un certificat médical) que son état n'est pas lié au COVID-19 (réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet).
- En cas d'infection COVID-19 avérée ou suspectée, les parents de la classe concernée seront immédiatement informés et les mesures appropriées seront prises en liaison avec le personnel de santé de l'Education nationale.
- L'arrivée à l'école, tout comme les sorties, se feront selon des contraintes et des règles (voir tableau ci-dessous), pour éviter tout rassemblement aux abords de l'école. Les enfants rejoindront leur adulte référent puis leur salle de classe après un passage aux toilettes. Il n'y aura pas de temps d'accueil dans la cour. Les enfants fréquentant le périscolaire auront des instructions spécifiques.
- Un premier lavage de mains sera obligatoire avant de s'installer en classe.
- Aucun prêt de matériel ou de nourriture ne sera possible entre enfants, l'utilisation de matériel collectif est prohibé (matériel informatique, livres de bibliothèque qui seront mis en « quarantaine » pour la semaine après utilisation, matériel d'arts plastiques...), sauf si la désinfection immédiate est possible (stylet pour le TBI, porte-craie...).
- Les enfants des classes élémentaires devront donc disposer de tout le matériel nécessaire. Merci de bien vérifier le contenu de leur trousse. Pour les enfants de maternelle le matériel leur sera fourni.
- Aucune activité contraire à la nécessité de distanciation ne sera admise, y compris en récréation. Les jeux de ballons sont proscrits. Nous encourageons les enfants à imaginer des activités entrant dans ces règles. Nous leur proposerons des activités respectant ces règles.
- Un lavage minutieux des mains sera obligatoire avant et après chaque passage aux toilettes, avant et après les récréations, avant et après le repas, après chaque mouchage, toux ou éternuement, après toute activité sportive. Les enfants auront leur propre boîte de mouchoirs qui restera dans leur casier. Les mouchoirs seront immédiatement jetés après utilisation.
- Chaque enfant aura une place fixe attribuée pour la période.

- Les repas seront pris en classe, à la place habituelle de l'élève, sous la surveillance du personnel du périscolaire. Les repas seront fournis par le traiteur habituel, sous forme de plateau repas à usage unique (pas de réchauffage possible).
- Les sorties des élèves (ainsi que les retours de récréation) se feront selon un plan de circulation défini afin d'éviter les croisements. Ils seront accompagnés par l'enseignant(e), dans le respect de la distanciation, jusqu'à la grille.
- Les parents ont interdiction de pénétrer dans l'enceinte scolaire, sauf raison impérieuse et sauf protocole de prise en charge par le périscolaire.
- Les inscriptions à la cantine et à la garderie se feront :
 - Par mail uniquement : cantine.entremontlevieux@gmail.com, avec un lien vers un formulaire en ligne.
 - 1 semaine à l'avance, à réception du mail.
 - Pas de possibilité de changement.
- Les familles ayant fait le choix de continuer à garder leurs enfants à leur domicile, recevrons par mail le travail prévu semaine par semaine.

Horaires et organisation

Les horaires d'entrée et de sortie sont légèrement modifiés.

	Ouverture du portail	Sortie de classe
Matin	8h20 - 8h40	11h30
Après-midi	13h20-13h40	16h30

Aux abords de l'école, les familles respectent les règles de distanciation et les marquages au sol.